

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

élus :

.....23.....

Conseillers en

fonction :

.....23.....

Conseillers

présents :

.....19.....

Séance ordinaire du 5 décembre 2023

Sous la présidence de David GAENG, 1^{er} Adjoint au Maire

+ 4 procurations de vote

Point 9 : Dispositifs en faveur de l'emploi des jeunes - modification

Vu la délibération du 22 décembre 2022 instaurant les dispositifs en faveur de l'emploi des jeunes,

Vu la volonté de la commune de continuer à promouvoir l'engagement des jeunes de 16 à 25 ans au service de leur commune et également leur permettre de découvrir le monde du travail, il est proposé de compléter la délibération du 22 décembre 2022 concernant le Dispositif « Mon 1^{er} Job » de la manière suivante.

Dispositif « Mon 1^{er} Job »

Pour rappel, ce dispositif donne la possibilité à des jeunes de 16 à 18 ans, prioritairement résidant à Lampertheim, d'effectuer de petits chantiers de proximité à l'occasion de vacances scolaires et des weekends, et de recevoir en contrepartie une contribution financière.

Ces missions pourront être assurées par vacation par un nombre maximal de 12 jeunes par année qui seront encadrées par un agent tuteur.

La vacation sera payée par forfait de :

- 2h : 20 € net
- 4h : 40 € net
- 5h : 50 € net
- 6h : 60 € net
- 8h : 80 € net

Le forfait de la vacation ayant lieu un dimanche sera de :

- 2h : 40 € net
- 4h : 80 € net
- 5h : 100 € net
- 6h : 120 € net
- 8h : 160 € net

Vu l'avis favorable des commissions réunies – Commission Cadre de vie – économie - enfance
jeunesse - du 28 novembre 2023,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de compléter le dispositif « Mon 1^{er} job » en créant 12 postes de vacataires susceptibles d'intervenir pour différents chantiers,

FIXE le forfait de la vacation à :

- 2h : 20 € net
- 4h : 40 € net
- 5h : 50 € net
- 6h : 60 € net
- 8h : 80 € net

Le forfait de la vacation ayant lieu un dimanche sera de :

- 2h : 40 € net
- 4h : 80 € net
- 5h : 100 € net
- 6h : 120 € net
- 8h : 160 € net

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération,

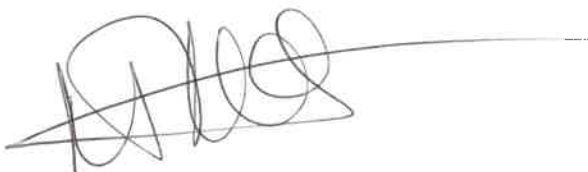
DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2023 et suivants, section de fonctionnement, chapitre 011 « charges à caractère général »,

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs en créant 12 vacataires « Missions diverses » dans le dispositif « Mon 1^{er} Job ».

ADOpte A L'UNANIMITE

2 ABSTENTIONS (Didier BOLLENBACH – Audrey HEPP)

Pour extrait certifié conforme
Lampertheim, le 5 décembre 2023



Le secrétaire
Nathalie TROG



Le Maire
Murielle FABRE